

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Dénomination	Eurazeo Entrepreneurs Club 3 (le « Fonds »)
Société de Gestion	Eurazeo Global Investor (ci-après « Eurazeo GI »)
Code ISIN Parts A	FR001400TZRO
Contacts	Email : wealthsolutions@eurazeo.com - Téléphone : 01 58 18 56 56 Site internet : https://www.eurazeo.com/fr/societes-affiliees-reglementees/egi
Agrément	L'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») est chargée du contrôle d'Eurazeo GI en ce qui concerne ce document d'informations clés. Eurazeo GI est agréée en France sous le n° GP97123 et réglementée par l'AMF.
Date de production du DIC	22-05-2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risques (« FCPR ») régi par l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier (« CMF »).

Durée : le Fonds est créé pour une durée de 10 ans suivant sa date de constitution, prorogeable deux fois un an sur décision d'Eurazeo GI (sauf cas de dissolution anticipée) (le « Règlement »).

Objectif : le Fonds a pour objectif principal de financer, directement ou indirectement, des entreprises européennes et notamment françaises non cotées évoluant notamment dans les secteurs du digital, de la santé et de la ville intelligente et qui respectent les conditions suivantes : (i) elles exercent une activité commerciale au sens des articles 34 ou 35 du Code général des impôts, industrielle, artisanale, agricole ou financière, à l'exclusion des activités de gestion de leur propre patrimoine mobilier ou immobilier, (ii) elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou y seraient soumises dans les mêmes conditions si l'activité était exercée en France, et (iii) elles ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Le Fonds pourra investir sa trésorerie en organismes de placement collectif (OPC) ou fonds d'investissement alternatif (FIA) monétaires, obligataires, diversifiés et plus généralement dans des actifs liquides à courte échéance (à savoir entre un trimestre et un semestre). Les sommes distribuables du Fonds seront capitalisées dans le Fonds pendant cinq ans suivant son dernier jour de souscription. A l'expiration de cette période de 5 ans, les sommes distribuables pourront être distribuées et/ou capitalisées dans le Fonds, au choix de la Société de Gestion. Le Fonds pourra conserver tout ou partie de ses produits de cession et/ou autres produits notamment pour faire face à ses obligations (y compris les éventuels rachats de parts). Sous réserve du respect du quota fiscal visé à l'article 163 quinquies B du Code général des impôts et du quota d'investissement emploi défini à l'article 150-0 B ter d, 2) du même code, le Fonds pourra être investi dans tout titre éligible émis par les sociétés susvisées (titres de capital, titres donnant accès au capital, titres de créance, etc.) et, dans les conditions de la réglementation applicable, consentir des avances en compte courant à ces mêmes sociétés. Accessoirement, Eurazeo GI pourra, en vue de couvrir et préserver les actifs du Fonds, investir dans des instruments financiers à terme ou optionnels (dont des warrants), de gré à gré simples ou négociés sur un marché d'instruments financiers réglementé en fonctionnement régulier afin de couvrir d'éventuels risques de change (en cas d'intervention hors la zone euro), risques de variation de cours (risque actions) inhérents aux instruments cotés sur des marchés ou de taux. Enfin, dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds pourra se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite réglementaire de 10 % de ses actifs. Le Fonds est labellisé ELTIF, il devra donc également respecter les règles d'investissement issues de la règlement ELTIF.

Investisseurs de détail visés : tous les investisseurs qui ne sont pas des professionnels au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 (dite « MIF II ») et qui relèvent de l'une des catégories d'investisseurs suivantes :

- toute personne physique non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II ;
- toute personne morale non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II.

Dépositaire : CACEIS Bank

Modalités de souscription : en souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'article 3.2 du Règlement. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. Les parts A ont vocation à être souscrites jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans suivant la date de constitution du Fonds (sauf clôture anticipée décidée par Eurazeo GI). Leur souscription peut donner lieu au paiement d'un droit d'entrée de 4% net de taxe du montant de la souscription maximum (en sus de la souscription). Jusqu'à la date de constitution du Fonds, les souscriptions sont réalisées à la valeur nominale (le cas échéant augmentée des droits d'entrée). Après la date de constitution, les souscriptions aux parts A sont réalisées à la plus haute des deux valeurs suivantes : (i) leur valeur nominale (i.e. 100 €) ou (ii) leur prochaine valeur liquidative, le cas échéant augmentée des droits d'entrée. Chaque souscripteur en parts A doit réaliser une souscription minimum de 10.000 € (hors droits d'entrée). Les parts A peuvent être souscrites par tout investisseur, et notamment les personnes morales souhaitant faire bénéficier leurs associés contrôlants personnes physiques résidentes fiscales françaises du dispositif fiscal prévu à l'article 150-0 B ter, I, 2°, d) du Code général des impôts.

Modalités de rachat : sauf événements exceptionnels (invalidité, décès, etc.) pour lesquels les demandes de rachat font l'objet d'une centralisation mensuelle (pendant la période de souscription), puis trimestrielle, les porteurs de parts A ne peuvent pas demander le rachat de leurs parts pendant toute la durée de vie du Fonds (le cas échéant prorogée). Pour plus d'information sur les modalités de rachat exceptionnel, veuillez-vous référer à l'article 11.1 du Règlement.

Lieu et modalités d'informations sur le Fonds : le Règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et la dernière composition de l'actif du Fonds sont mis à disposition gratuitement, sur demande expresse de tout porteur adressée à Eurazeo GI par email à l'adresse électronique suivante : wealthsolutions@eurazeo.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant sa durée de vie jusqu'à la clôture de sa liquidation. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du Fonds, Eurazeo GI pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du Fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au Règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : Risque lié à la faible liquidité des parts du Fonds : les parts du Fonds sont cessibles sous réserve de respecter les dispositions de l'article 12 du Règlement ; il n'existe toutefois aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. De plus, comme indiqué ci-dessus, vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. Risque de perte en capital : le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. **Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. **Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.** Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 10 ans
Minimum		Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 839 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,2 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 406 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,7 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 236 EUR
	Rendement annuel moyen	5,4 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 516 EUR
	Rendement annuel moyen	7,3 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le type de scénario défavorable ci-dessus s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence utilisé entre 2022 et 2023. Le type de scénario intermédiaire ci-dessus s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence utilisé entre 2012 et 2022. Enfin, le type de scénario favorable ci-dessus s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence utilisé entre 2013 et 2023.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Il est rappelé que le Fonds a une durée de vie de 10 ans, prorogeable deux fois 1 an sur décision d'Eurazeo GI (sauf dissolution anticipée ou prorogation de la durée de manière exceptionnelle, au-delà des deux prorogations susvisées).

Que se passe-t-il si Eurazeo GI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les sommes investies par les investisseurs dans le Fonds et les produits et revenus du Fonds sont versés sur un compte bancaire propre au Fonds, qui est distinct et indépendant de celui d'Eurazeo GI. Ainsi, en cas de défaillance d'Eurazeo GI, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Fonds.

Par ailleurs, en cas de défaillance d'Eurazeo GI, un dispositif d'indemnisation légal a pour objet d'indemniser les investisseurs en cas d'indisponibilité des instruments financiers ou des dépôts d'espèces détenus en violation de l'article L. 533-21 du Code monétaire et financier (lequel prévoit une interdiction pour les sociétés de gestion de recevoir de leurs clients des dépôts de fonds, de titres ou d'or).

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	4 249 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,2%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,6% avant déduction et de 5,5% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit (le cas échéant, cette personne vous informera du montant). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Différents coûts s'appliquent en fonction de la catégorie de parts souscrite dès lors que les parts de catégories B et F (i.e. catégorie réservée notamment à Eurazeo IM, ses dirigeants et salariés) ne supportent pas de commission de gestion.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels
Coûts d'entrée	4% maximum du montant investi : l'incidence des coûts que vous payez au distributeur lors de l'entrée dans votre investissement.	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.	
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,34% du montant investi diminué des coûts d'entrée : il s'agit de l'incidence des coûts de gestion, administratifs, réglementaires et comptables prélevés chaque année pour faire fonctionner le Fonds. Cela couvre notamment la commission de gestion, la rémunération du dépositaire, du délégataire administratif et comptable, du commissaire aux comptes du Fonds, les frais de constitution, les frais d'évaluation, frais de gestion indirects, etc.	225 EUR
Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Fonds et des frais engagés pour le Fonds lorsque des investissements ou cessions ne se réalisent <i>in fine</i> pas. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons, vendons ou nous ne réalisons <i>in fine</i> pas.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats / Commission d'intéressement	1,36% du montant investi diminué des coûts d'entrée. Des parts de <i>carried interest</i> (i.e. les parts B) peuvent être souscrites notamment par Eurazeo GI, ses dirigeants et salariés, lesquelles donnent droit à 20% de la performance nette (de charges) du Fonds au-delà de l'amortissement des parts A, F et B. Ces parts ne sont pas un frais ni une rémunération mais un retour sur investissement. L'incidence du <i>carried interest</i> est par nature dépendante de la performance.	131 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans, prorogeable deux fois 1 an sur décision d'Eurazeo GI (sauf dissolution anticipée). Les porteurs de parts ne peuvent pas demander le rachat de leurs parts pendant toute la durée de vie du Fonds (soit, 10 ans, prorogeable deux fois 1 an sur décision d'Eurazeo GI, sauf dissolution anticipée) sauf cas de rachat exceptionnel (pour plus d'information sur les cas de rachat exceptionnel, veuillez-vous référer à l'article 11.1 du Règlement). Par ailleurs, si les porteurs de parts du Fonds peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 12 du Règlement, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Les porteurs de parts pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails sur la cession de parts du Fonds, veuillez-vous référer à l'article 12 du Règlement).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : wealthsolutions@eurazeo.com ou par téléphone : (+33) 1 58 18 56 56.

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : wealthsolutions@eurazeo.com.

Vous pouvez également nous interroger pour toute information pratique par voie postale (66, rue Pierre Charron, 75008, Paris), par téléphone (+33) 1 58 18 56 56) et/ou par email (wealthsolutions@eurazeo.com).